

- .K.H.-
RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

ASTRIDA

, le 11 Août 1955.-
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 8787/Just.



Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

R.I. n° 2592/RMP.D.15/891/D.
du 11 Juin 1955.-

à KIGALI.-

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe
mon P.V. sur votre R.I. n° 2592/RMP.D.15/891/D. du
11 juin 1955, réquisition qui m'a été transmise par
Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant Principal
NYSENS., par suite de son départ en congé en Europe.

L'Officier de Police Judiciaire,
A. GILLET.,

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Astrida , le 25 juillet 1955
, de

(1) N° /just.

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

R.I. n°2592/RMP D.I5/89I/D
du II juin 1955.

Monsieur l'Administrateur Territorial
Assistant GILLET à ASTRIDA.

Monsieur l'Administrateur Territorial
Assistant,

Suite R.I. n°2592/RMP D.I5/89I/D du II
juin 1955 du Parquet de Kigali.

"Entendre le voisin Rulema pour savoir s'il est exact
que Sarambuye lui a remis 235,-Fr, pourquoi cette remise,
quand devrait elle être remboursée."

L'Administrateur Territorial Assistant Ppal,
NYSSENS J,